



Inspection Académique des Alpes de Haute Provence

> Avenue du Plantas BP 224 04004 DIGNE LES BAINS

N'ISSN: 155-3855

Sommaire

- Demande d'autorisation d'absence pour raisons syndicales.
- Promotions dans l'ordre des Palmes Académiques au 1^{er} janvier 2011.
- Demande d'admission à la retraite pour les instituteurs et les professeurs des écoles.
- Concours interne public, session 2011, professeurs des écoles.
- Personnels enseignants du 1^{er} degré inscrits sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus au titre de la rentrée 2011.
- Commission Administrative Paritaire du 21 janvier 2011. Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus, session 2011.
- Accidents scolaires.
- Déclaration d'accident élève.
- Questionnaire BAOBAC
- Natation
- Rappel des procédures et modalités d'agrément.
- Nouvelle demande d'agrément des intervenants extérieurs dans les écoles publiques.
- Projet pédagogique pour l'année 2011-2012 : à l'école de la forêt.
- Annexe.



BULLETIN DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

N° 5 du 23 mai 2011

Editorial

Les écoles sont maintenant engagées dans la dernière ligne droite de l'année. Les projets sont en cours de finalisation, les notions des programmes font l'objet d'une reprise ou d'un approfondissement.

Ces semaines qui viennent doivent permettre aux plus fragiles de renforcer leurs acquis dans la perspective de la prochaine année scolaire: l'apport des évaluations nationales constitue un point d'appui pour définir les stratégies d'aide, tant dans l'immédiat pour un traitement personnalisé de chaque situation qu'en vue de l'organisation des enseignements au sein de chaque école.

Les résultats obtenus par nos élèves nous conduisent notamment à porter notre attention sur l'enseignement de la grammaire, la lecture et le calcul mental. La circulaire de rentrée, parue au BO du 5 mai 2011, fournit les éclairages nécessaires pour inscrire ces points dans un cadre pluri-annuel. Elle constitue un appui pour la rédaction des projets pédagogiques 2011-2012.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative reconduit cette année l'opération « Un livre pour l'été ». Les ouvrages seront remis aux élèves au cours de la dernière semaine du mois de juin. L'ambition consiste à ancrer plus fortement la place du livre dans le quotidien des enfants et de leurs familles. Le travail réalisé dans les écoles à partir des « Fables de La Fontaine » montre la pertinence de cette opération, la richesse et l'inventivité des équipes pédagogiques dans l'exploitation de cette œuvre qui fait partie de notre patrimoine culturel. Je ne doute pas que cette nouvelle livraison permettra de reproduire avec bonheur les actions engagées.

Ce B.D. vous apportera plusieurs informations nécessaires dans votre quotidien. J'attire particulièrement votre attention sur les différents documents relatifs aux déclarations d'accident ou à l'agrément des intervenants extérieurs dans les écoles publiques. Sur ces points, notre vigilance doit être forte. Elle est une condition d'une action éducative sereine.

Depuis mon arrivée, je mesure la richesse et la diversité des actions dans lesquelles les équipes sont engagées. La validation des acquis du socle commun de connaissances et de compétences pour chaque élève est un objectif que notre département peut atteindre. Avec l'appui des conseillers pédagogiques, des inspecteurs, c'est par la conjugaison de nos efforts et donc par une action coordonnée que nous pourrons continuer à progresser dans cette voie.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR RAISONS SYNDICALES

Réf: CABINET

Veuillez trouver, en annexe, l'imprimé réactualisé relatif aux demandes d'autorisation d'absence pour raisons syndicales (articles 12, 13 et 14 décret 82-447 du 28 mai 1982) qu'il conviendra dorénavant d'utiliser.

PROMOTIONS DANS L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES AU 1^{er} JANVIER 2011

Réf: CABINET

GRADE D'OFFICIER

- DUMONT Thérèse, membre de l'association nationale des anciens combattants et de la résistance.

GRADE DE CHEVALIER

- PELLEGRINO Charles, artisan boulanger, président départemental de l'association nationale des anciens combattants et de la résistance.
- TREZZINI Maryse, professeure des écoles retraitée.

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE POUR LES INSTITUTEURS ET LES PROFESSEURS DES ECOLES

Réf: PGRHM

- Les personnels qui envisagent de prendre leur retraite à la rentrée scolaire 2012-2013 doivent en aviser, par écrit, le Pôle Gestion des Ressources Humaines – Bureau des pensions, avant le 1^{er} juillet 2011 afin que la liquidation de leur dossier de pension ne subisse aucun retard.
- Les parents de trois enfants et plus souhaitant bénéficier d'un départ anticipé à la retraite, avec jouissance immédiate de leur pension, doivent en aviser, par écrit, le Pôle Gestion des Ressources Humaines – Bureau des pensions, au minimum 8 mois avant la date prévue de cessation d'activité.
- J'attire votre attention sur l'importance de cette décision. Toute annulation de demande d'admission à la retraite risque d'entraîner des conséquences d'une part sur votre affectation pour l'année scolaire 2012-2013 et d'autre part lors de la liquidation de votre dossier de retraite.

CONCOURS INTERNE PUBLIC - SESSION 2011 PROFESSEURS DES ECOLES

Réf: PGRHM

LISTE DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS DECLARES ADMIS

Sous réserve que les intéressées remplissent les conditions requises par les textes législatifs et règlementaires régissant le concours.

Madame ALDEGUER Michèle PEREIRA

Madame MASCLET Geneviève LAKHLEF

Madame FOSSET Sandrine DEVES

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE INSCRITS SUR LISTE D'APTITUDE DEPARTEMENTALE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS AU TITRE DE LA RENTREE 2011

Réf: PGRHM

Nom	Prénom
ALATERRE	Guillaume
ARMELLESCHI	Christian
BARATELLI	Bernard
CANO	Bernard
CANTON	Julie
FAURAND	Céline
FINO	Corinne
FLAVEN	Magali
GANDON	Céline
GUERIN	Estelle
GUITTENY	Christelle
HOSSENLOP	David
JAUBERT	Alexandra
MALAQUIN	Jean-Philippe
MICHEL	Elodie
MONTAGNE	Mireille
POUPENEY	Brigitte
REGOLI	Gérard
ROUX	Agnès
SACCHETTI	Laureline
URIOT	Stéphane
WALTER	Jeanne
AUDOUIN	Armelle
BEN YOUSSEF	Virginie
BESSON	Sylvie
CASTE	Anne
DADCI	Lala
DAUMAS	Cathy
DESPREZ	Brigitte
DURANT	Caroline
FONTANINI	Line
FOULON	Hélène

Nom	Prénom
MAGNAN	Nicolas
MAHEY	Sophie
MICHAUD	Virginie
PIN	Pierre
QUEROL	Emilie
QUITTET	Mélanie
RECART	Céline
SEGOND	Hélène
SOUSSIEUX	Marjorie
TARAGANO	Lydie
TOCQUER	Delphine
WOJTAS	Sabrina
DEBROAS	M. Christelle
ВААК	Sabine
BAUER	Nathalie
BERLIE	Céline
BOSSU	Blandine
BOULBES	Pierre
BOYET	Mylène
DEUNETTE	Thomas
HOLIET	Samuel
LANCELOT	Emilie
PABOIS	Magali
PATTERI	Laurence
PIZZICHETTA	Eva
POMMIER	Séverine
SERRET	Caroline

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 21 JANVIER 2011 LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS - SESSION 2011

Réf: PGRHM

Nom	Prénom	
DEBROAS	M. Christelle	
BAAK	Sabine	
BAUER	Nathalie	
BERLIE	Céline	
BOSSU	Blandine	
BOULBES	Pierre	
BOYET	Mylène	
DEUNETTE	Thomas	
HOLIET	Samuel	
LANCELOT	Emilie	
PABOIS	Magali	
PATTERI	Laurence	
PIZZICHETTA	Eva	
POMMIER	Séverine	
SERRET	Caroline	

ACCIDENTS SCOLAIRES

Réf: PVEVE

Tout accident survenant à un élève durant le temps scolaire doit donner lieu à l'établissement d'une déclaration d'accident par le(la) directeur(trice) de l'école qui la transmet en un seul exemplaire à l'Inspection de la circonscription.

Le rapport d'accident auquel sont joints les témoignages doit être le plus complet possible et permettre d'établir, de manière précise et détaillée, les circonstances exactes de l'accident.

Pour tout accident ayant entraîné des soins médicaux ou une hospitalisation, un certificat médical ou de soins hospitalier devra obligatoirement être joint à la déclaration.

Le rapport d'accident peut être transmis aux familles qui en font la demande, sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers, notamment l'identité des témoins, ainsi que celles couvertes par le secret de la vie privée telles que les noms, adresse et coordonnées d'assurance des parents de l'enfant auteur. Les compagnies d'assurances qui ont reçu une autorisation expresse donnée à cet effet par les familles de ces élèves peuvent également en être destinataires.



Par ailleurs, dans le cadre d'une enquête conduite chaque année par l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement, **une fiche-enquête sera renseignée** afin de faciliter la saisie par les services.

Il est très important de ne pas confondre la déclaration d'accident avec la fiche enquête (BAOBAC).

Vous trouverez ci-après un modèle de déclaration d'accident scolaire, ainsi que le questionnaire BAOBAC (base d'observation des accidents scolaires).

Commune de	DECLARATION D'ACCIDENT ELEVE
Ecole de	
Rue	A adresser en double exemplaire à l'Inspection de la circonscription
Circonscription de	
Nom et Prénoms de la victime	
Date de naissance :	Profession des parents :
Adresse:	
Date et heure précise de l'accident : Le 🔃	àà
ieu de l'accident (classe, cour, préau, etc)	
_e règlement scolaire a-t-il été lu et affiché ?	
Nom, prénoms, date de naissance, adresse de	es auteurs de l'accident :
	
Nom, prénoms, date de naissance, adresse de	es témoins de l'accident :
+ +	
RAPPO	ORT DU MAITRE DE SERVICE
Nom et Prénoms du Maître de service :	
Causes de l'accident :	
Nature et gravité :	
·	pé le maître de service au moment de l'accident ?
Ce qu'il a fait alors ? Soins donnés ? etc ?	
Fait à	le
Le Ma	ître de Service,

Bulletin départemental n° 5 du 23 mai 2011

RAPPORT DETAILLÉ DU DIRECTEUR DE L'ECOLE (1)				
	Fait à	le		
	Le(a) Directeur(trice)			
(1) Le rapport devra indiquer en pa quelle est l'attitude des parents et manifesté l'intention d'engager poursuites.	s'ils ont			

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- 1. Déclaration de l'élève blessé, si possible écrite de sa main et signée par lui
- 2. Déclarations des élèves témoins de l'accident, écrites et signées par eux
- 3. Certificat médical
- 4. Questionnaire BAOBAC

PLAN ET LIEU DE L'ACCIDENT

(Indiquer sur le plan la position des personnes en cause : blessé, maîtres, témoins, auteurs de l'accident, obstacles, etc...)

BAOBAC PRIMAIRE 2010/2011

GENERALITES
Q1)IDENTIFIANT ou CODE RNE de votre établissement scolaire
Q2) Département de localisation
INFORMATIONS SUR LA VICTIME
sous la forme JJ/MM/AAAA
Q3)Date de naissance
Q4)Sexe
<u>Q4)Sexe</u>
Masculin Féminin
Q5)Niveau scolaire
C _{PS}
MS MS
□ _{GS}
□ <u>CP</u>
CE1
CE2
CM1
CM2
<u>Adaptation</u>
C CLIS

Questions 6 à 16 sur 25

INF	ORMATIONS SUR L'ACCIDENT
sous Q6)[la forme JJ/MM/AAAA Date
Q7)I	leure
	Q8)Situation Situation habituelle (hors sorties éducative -voyage-classe de découverte) Sortie éducative - voyage Classe de découvertes
Q9)(<u>Gravité</u>
	Consultation médicale ou hospitalière Hospitalisation au moins une nuit Accident mortel
	Sans circonstances matérielles Petits matériels pédagogiques Equipements ou matériels sportifs (hors ballon) ou de jeux Matériel et produit de laboratoires ou de travaux d'expérimentation Bâtiment/Equipement immobilier (hors porte et fenêtre) Mobilier (hors lit) Animaux Ballon ou balle Fenêtre Lit Portes Arbres/végétation
Q11	Si autre circonstance matérielle, précisez :

	2)L'accident a eu lieu en cours d'EPS
	<u>Oui</u>
	<u>Non</u>
SIN	ION, PASSEZ À LA QUESTION 19
	COLDENT A FULLIFILEN COLLDO DIFDO
	on, passez à la question 19
	B)Activités pendant le cours d'EPS
	Activités et sport de combat
	Saut
	<u>Lancer</u>
	<u>Course</u>
	Rollers
	Gymnastique
	<u>Danse</u>
	<u>Natation</u>
	Activités physiques de pleine nature terrestres
	Activités physiques de pleine nature nautique
	Activités physiques de pleine nature montagne
	Basket-ball
	Hand-ball Hand-ball
	<u>Football</u>
	Rugby
	Volley-ball
	Autres sports collectifs
	Jeux pré-sportifs
	Activités de cirque
	Sports de raquettes
	<u>Déplacement dans l'établissement</u>
	Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire
Q 14	l)Si autre activité pendant le cours d'EPS, précisez :

<u>Q15</u>	<u>SLieu en temps EPS</u>		
	Piscine/bassin		
0	Piscine/abords		
	<u>Vestiaire</u>		
	<u>Plateau EPS</u>		
	Structure d'escalade		
	<u>Pleine nature</u>		
	Centre équestre		
0	<u>Stade</u>		
	<u>Gymnase</u>		
	Salle de motricité		
	<u>Sanitaires</u>		
Q16	S)Si autre lieu EPS, précisez :		
_	4-1-1-1		
_	estions 17 à 25 sur 25		
L'A	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS		
L'A	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS ')Lieu hors temps EPS		
L'A	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS ')Lieu hors temps EPS Salle de classe		
L'A Q17	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS ')Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle		
Q17 C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS 'Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études		
Q17 C C C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS 'Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation		
Q17 C C C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS 'Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS		
L'A Q17 C C C C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS ')Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux		
L'A Q17 C C C C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS 'Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité		
C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS 'Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs		
C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs Escaliers		
	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs Escaliers Salle de jeu - lieu de détente		
	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs Escaliers Salle de jeu - lieu de détente Réfectoire		
	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs Escaliers Salle de jeu - lieu de détente Réfectoire Sanitaires		
	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs Escaliers Salle de jeu - lieu de détente Réfectoire Sanitaires Dortoirs Dortoirs Dortoirs Dortoirs Couloirs Couloir		
	CCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS Lieu hors temps EPS Salle de classe Local d'activité manuelle Salles d'études Cours - terrain de récréation Plateau EPS Structure de jeux Salle de motricité Couloirs Escaliers Salle de jeu - lieu de détente Réfectoire Sanitaires		

Q18	B)Si autre lieu hors temps EPS, précisez :
	Activités hors EPS Activités scolaires Activités dans l'entreprise Restauration Détente Activités Nature Déplacement dans l'établissement Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire Autres
Q20	D)Si autre activités hors temps EPS, précisez
CC	NSEQUENCES DE L'ACCIDENT
	1)Localisation des dommages corporels
	<u>Face</u>
	<u>Crâne</u>
	Yeux
	<u>Dent</u>
	Cou
	<u>Epaule</u>
	Bras/avant-bras
	<u>Coude</u>
	<u>Poignet</u>
	<u>Main</u>
	<u>Doigt</u>
	<u>Thorax-Abdomen</u>
	<u>Bassin</u>
	Colonne vertébrale
	Jambe/cuisse
	<u>Genou</u>
	<u>Cheville</u>
	<u>Pieds</u>
	Orteil

Q22	Q22)Nature des dommages corporels				
	Contusion				
	<u>Plaie</u>				
	Ecrasement/section				
	Traumatisme des articulations (entorse/luxation)				
	Traumatisme des os (fracture)				
	Traumatisme musculaire				
	Traumatisme crânien				
	Autres traumatismes				
	Morsure/griffure				
	<u>Brûlure</u>				
	Intoxication autre qu'alimentaire				
	Trouble cardiaque				
	<u>Etouffement</u>				
	3)Nombre de jours d'absence scolaire prescrit suite à l'accident 4)Nombre de jour d'inaptitude constaté dans une activité scolaire :				
Q25	5)Observations :				

NATATION Réf : EPS

La circulaire natation parue au Bulletin Officiel n° 41 du 11 novembre 2010 a été retirée et celle de 2004 rétablie jusqu'à la fin de l'année scolaire pour application d'un nouveau texte à la rentrée 2011.

RAPPEL DES PROCEDURES ET MODALITES D'AGREMENT Réf : EPS

- L'activité envisagée doit faire partie des activités référencées Education nationale.
- Le principe est la gratuité pour l'élève en temps scolaire.
- La pause méridienne rend la sortie et par conséquent l'activité pratiquée au cours de la sortie facultative. Dans ce cas, la souscription d'une assurance est exigée.
- Durée de validité des attestations de stage : 5 ans
- \$\text{\$\text{Les photocopies des agréments des années précédentes ne seront plus acceptées.}}
- 🖔 Les agréments sont valables pour l'année scolaire en cours et jusqu'au 1er octobre de l'année scolaire suivante.
- Les demandes doivent être adressées à l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription un mois avant le début de l'activité.
- \$\text{\$\subset\$ Les pièces justificatives sont jointes à la demande (attestation de stage, diplôme).}
- 🖔 Les qualifications exigées pour encadrer des activités physiques et sportives à l'école.
 - Les agents titulaires de l'Etat dispensés de la possession d'un diplôme.
 - Les personnels territoriaux titulaires :

Leur statut les dispense de diplôme. Parmi ces personnels, on trouve :

- 1 les conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (CTAPS) ;
- 2 les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives(ETAPS);
- 3- les opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, intégrés lors de la constitution initiale du cadre d'emplois.
- Les titulaires d'un Brevet d'Etat de l'activité enseignée.
- Les titulaires d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif d'activités physiques pour tous (BEESAPT) pour les élèves de niveau débutant.
- Les titulaires du certificat de préqualification attestant de la qualité d'éducateur sportif stagiaire en formation pour l'obtention d'un Brevet d'Etat ou d'un BEESAPT sous l'autorité d'un tuteur.
- Les titulaires du **DEUG** ou de la **licence STAPS**.
- Les qualifications telles que les **brevets fédéraux** ne permettent pas à leur titulaire de prendre la responsabilité d'un groupe, d'un atelier ou de la classe.
- Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), sans méconnaître le concours précieux et très apprécié qu'ils apportent au bon fonctionnement des écoles maternelles, il convient de préciser qu'ils appartiennent à un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale qui ne leur permet pas de participer à l'encadrement des activités physiques et sportives. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés dans le taux d'encadrement spécifique ou renforcé exigé pour les activités physiques et sportives. Ils sont, en effet, chargés de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux scolaires et du matériel servant directement aux enfants ainsi que de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène de ces enfants. C'est d'ailleurs, à ce titre, qu'ils ne peuvent être pris en compte dans le taux d'encadrement de la vie collective.

NOUVELLE DEMANDE D'AGREMENT DES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LES ECOLES PUBLIQUES

Réf : EPS

Ci-après, à utiliser obligatoirement à partir de la rentrée 2011



DEMANDE D'AGREMENT

Année	scol	laire	20/	20

Sportive . Scientifique Culturelle

ministère Éducation nationale	DES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LES ECOLES PUBLIQUES			
ACADEMIE D'AIX-MARGELLE	Activité :		000	
Inspection Académique des Alpes de HauteProvence	de votre circon	lonsieur l'Inspecteur d'Académie sous couvert d scription pour toute activité conduite de façon re atoirement la photocopie des diplômes pour	égulière	

ecteur de l'Éducation Nationale (plus de deux séances). rsonnes rémunérées (sauf ETAPS) ou les attestations de stage pour les bénévoles.

CIRCONSCRIPTION		PUBLIC CONCERNE				
COMMUNE	Classes	Effectifs	Enseignants			
ECOLE:						
Adresse:						
Гel:						
Nombre total d'é	lèves concernés par l'activité					

Volet pédagogique

DESCRIPTION DE L'UNITE D'APPRENTISSAGE				
Nombre de séances	Date de début de l'activité			
Durée d'une séance Date de fin d'activité				
Lien(s) avec le projet d'école (cohérence des a	apprentissages)			
Encadrement des élèves				
Nombre d'adultes rémunérés (qualifiés)	Nombre d'adultes bénévoles			

DESCRIPTION DE L'UNITE D'APPRENTISSAGE

Découverte de l'activité et apport technique pour l'enseignant
Approfondissement des compétences des élèves
Activités à encadrement renforcé

SAVOIRS MIS EN OEUVRE				
PAR L'ENSEIGNANT: Pour les cycles 1 et 2, se référer au palier 1; pour le cycle 3 se référer au palier 2 du Socle Commun de Connaissances et de Compétences et aux programmes de l'école primaire en vigueur	PAR L'INTERVENANT EXTERIEUR : Se référer aux compétences disciplinaires du BO N° 3 du 19 juin 2008			
	ASSE ET RÔLE DE CHACUN			
BREVE DESCRIPTION DU	DISPOSITIF D'EVALUATION			
BREVE DESCRIPTION DU	DISPUSITIF D'EVALUATION			

Les enseignants s'engagent à rencontrer les intervenants extérieurs pour :

– élaborer ensemble le projet pédagogique

- les informer de la nécessité de souscrire une assurance individuelle adulte

Date(s) des réunion(s) préparatoire(s)	Modalités de régulation de l'activité

LISTE DES INTERVENANTS EXTERIEURS				1) Noms et signatures des enseignants	
NOMS	Prénoms	(*)	(**)	Qualification ⁽¹⁾	concernés par l'activité
					_
					-
					-
					2) Avis, nom, date et signature du
					directeur (trice) d'école
					_
					-
					_
					_

Code à utiliser : (*) = RV pour un renouvellement (**) = B pour Bénévole 1° = première demande R = Rémunéré

 Avis, nom, date et signature du conseiller pédagogique de circonscription 	Avis, nom, date et signature du conseiller pédagogique départemental
5) Avis nom data at signature de l'Inspectour (trice)	de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription
3) Avis, nom, date et signature de l'inspecteur (trice)	de i Ludcation Nationale charge de la circonscription

(1) Si un stagiaire intervient :

- Préciser le nom et la qualité du tuteur en présence duquel se fera obligatoirement l'intervention.
- Joindre le diplôme ou l'arrêté du statut ou un certificat de pré-qualification (BE) ou une attestation justifiant de la satisfaction aux exigences préalables à l'entrée en formation (BP JEPS).

PROJET PEDAGOGIQUE POUR L'ANNEE 2011-2012

Réf: IEN SISTERON

A L'ECOLE DE LA FORET

Comme chaque année, en relation avec l'action interministérielle « A l'école de la Forêt », les écoles intéressées du département des Alpes de Haute Provence sont invitées à faire connaître leur projet pour l'année 2011-2012.

Il s'agit de projets qui se centrent avec les élèves sur l'étude de l'arbre, de la forêt dans toutes leurs composantes, en particulier le bois; ils correspondent aux objectifs suivants : prendre en compte la notion de gestion des espaces forestiers, s'appuyer sur un partenariat avec les professionnels de la forêt, proposer des actions qui s'inscrivent dans la durée et avoir un budget équilibré (50 % de subvention du Conseil Régional ; le reste à trouver localement).

Aussi, vous voudrez bien nous retourner le plus rapidement possible, le papillon ci-dessous, si vous souhaitez nous adresser un projet pédagogique de ce type.

Ces projets seront à adresser par les écoles le 15 juin 2011 (dernier délai) pour être étudiés et présentés aux instances départementales, puis régionales afin de leur attribuer le label « A l'école de la Forêt ». Il est souhaitable que le partenaire forestier soit associé dès le montage du dossier.

Vous adresserez ce dossier renseigné en triple exemplaire à l'adresse suivante : Inspection de l'Education Nationale 45, Place René Cassin 04200 Sisteron ainsi qu'une copie à : O.C.C.E 04 2 rue Rossini 04100 Manosque.

Vous pouvez trouver les documents du projet pédagogique pour l'année 2011-2012 sur site Internet : www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr ou ecoledelaforet@educagri.fr Ou demander une photocopie à l'I.E.N de Sisteron ou l'OCCE 04 (adresses ci-dessous).

Pour tout renseignement vous pouvez prendre contact avec vos correspondants :

Jean-Marie Kroczek

Correspondant E.N. de l'opération Correspondant Forêt de l'opération Partenaire de l'opération I.E.N.de Sisteron 45 place René Cassin 04 200 Sisteron Tel: 04 92.61.05.25 Tel: 04 92.61.05.25 Fax: 04 92.61.47.90

E-mail:

Marie-Pierre Michaud

O.N.F. Immeuble Actiplus Z.I. St Joseph 04 100 Manosque Tel: 04 92 70 48 00 Fax: 04 92 70 48 02

ce.0040032n@ac-aix-marseille.fr E-mail: marie-pierre.michaud@onf.fr

José Lejeune

O.C.C.E 04 2 rue Rossini 04 100 Manosque Tel: 04.92.72.50.53 Fax: 04 92 72 50 53

E-mail: ad04@occe.coop

L'Inspecteur de l'Education Nationale

J.M KROCZEK

(Papillon à retourner pour le 15.06.2011 – date impérative à l'adresse suivante : Inspection de l'Education Nationale – 45 place René Cassin – 04200 Sisteron)

A L'ECOLE DE LA FORET

Ecole (maternelle/élémentaire) (1) de : Nom des enseignants/niveau de la classe :

A (ont) l'intention de bâtir un projet au cours de l'année scolaire 2011-2012.

(1) rayer la mention inutile.



DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR RAISONS SYNDICALES

(application des articles 13 et 14 décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique)

NOM:	PRENOM:
Grade :	
Ecole ou établissement d'exercice :	
Sollicite une autorisation d'absence pour participation	
Organisé(e) à (lieu) par (organisa	ition syndicale)
Au titre de l'article 13 article 14 du décret 82	.447 du 28 mai 1982
Pour la période du au soit .	Jour(s) <u>Joindre obligatoirement la convocation</u>
Autorisations déjà accordées à ce titre au cours de la présente année so	colaire : jour(s)
Date : Signature de l'intéressé(e)	Visa de l'I.E.N. ou du Chef d'établissement
Décision de l'Inspecteur d'Académie, Autorisation d'absence syndicale ACCORDEE	L'Inspecteur d'Académie,
Digne les Bains, le	
Talon à remettre à l'intéressé après décision de l'Inspecteur d'Académie	
DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSE (application des articles 13 et 14 c relatif à l'exercice du droit syndi	NCE POUR RAISONS SYNDICALES décret n°82-447 du 28 mai 1982
NOM:	PRENOM:
Grade :	
Ecole ou établissement d'exercice :	
Sollicite une autorisation d'absence pour participation	
Organisé(e) à (lieu) par (organisa	tion syndicale)
Au titre de l'article 13 article 14 du décret 82	.447 du 28 mai 1982
Pour la période du au soit .	Jour(s) Joindre obligatoirement la convocation
Autorisations déjà accordées à ce titre au cours de la présente année so	colaire : jour(s)
Date :Signature de l'intéressé(e)	Visa de l'I.E.N. ou du Chef d'établissement
Décision de l'Inspecteur d'Académie, Autorisation d'absence syndicale ACCORDEE	L'Inspecteur d'Académie,
Digne les Bains, le	

Talon à conserver par les services de l'Inspection Académique